

Séance 02-2024 du 11 avril 2024 A la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais

Nombre de délégués du syndicat mixte : 10

Nombre de délégués titulaires ou suppléés présents: 7 plus le président

Nombre de délégués titulaires absents : 3 dont le président ne participant pas au vote

Nombre de délégués ayant donné pouvoir: 0

Date de convocation : 29/03/2023

2024-04 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-17,
 Considérant l'article L. 2122-17 précité, le président se retire lors du vote du compte administratif.

Le président après avoir présenté le compte administratif, confie la présidence de la séance à Monsieur Buisson et quitte la salle.

Le comité étudie le compte administratif présenté :

Section fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2023	Réalisé 2023
.011	Charges à caractère général	75 629.13	5 203.95
.012	Charges de personnel, frais assimilés	73 865.00	70 796.67
.065	Autres charges	6.00	1.02
.066	Charges financières	5 000.00	0.00
TOTAL		154 500.13	76 001.64

Chapitre	Libellé	BP 2023	Titre émis
.070	Produits des services	73 000.00	0.00
.074	Dotation et participations	52 836.00	52 836.00
.075	Autre produit gestion courante	10 000.00	2.16
R001	Résultat reporté	18 664.13	
TOTAL		154 500.13	52 838.16

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2023	Réalisé 2023
.020	Immobilisations incorporelles	52 320.00	17 730.00
.021	Immobilisations corporelles	2 687 500.00	0.00
.023	Immobilisations en cours	800 000.00	0.00
.016	Emprunts	10 000.00	0.00
TOTAL		3 549 820.00	17 730.00

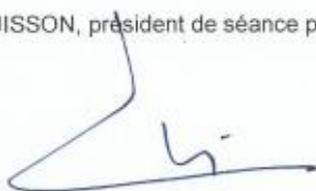
Chapitre	Libellé	BP 2023	Titre émis
.013	Subventions d'investissement	3 087 500.00	1 543 750.00
.016	Emprunts	406 870.00	0.00
R001	Résultat reporté	55 450.00	
TOTAL		3 549 820.00	1 543.750.00

Le Comité syndical décide à l'unanimité des délégués présents d'adopter les résultats ci-dessous par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2023 du budget principal du syndicat.

Le 11/04/2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture pour contrôle de légalité
A la date tampon de la préfecture,

M Philippe BUISSON, président de séance pour le
vote



Le président de séance
M Philippe BUISSON

